Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SEIZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **WHA76.15**
Point 20.4 de l'ordre du jour **30 mai 2023**

Nomination du Commissaire aux comptes

La Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général et ses addendums sur la nomination du Commissaire aux comptes,[1]

DÉCIDE que le Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde est nommé Commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale de la Santé, pour une période de quatre ans, de 2024 à 2027, et qu'il devra effectuer ses vérifications de comptes conformément aux principes énoncés à l'article XIV et à l'appendice du Règlement financier, étant entendu que, s'il y a lieu, il pourra désigner un représentant chargé de le suppléer en son absence.

Neuvième séance plénière, 30 mai 2023
A76/VR/9

= = =

[1] Documents A76/25, A76/25 Add.1 et A76/25 Add.2.